ART. 38 N° 647

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 647

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

ART. 38 N° **647**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(en em os)
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	100 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	100 000 000
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 2000 les ETP de chercheurs pour 2020 sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Ce recrutement représente un coût budgétaire de 100 millions €pour 2020. Il a été établi à partir des données figurant en page 82 du bleu budgétaire.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée. Ce n'est évidemment pas notre intention et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Ainsi cet amendement procède à : • Une augmentation de 100 000 000 € en AE et CP de l'action « 17 » du programme 150

- « Formations supérieures et recherche universitaire » (ceci est l'objet de notre amendement) ;
- Une diminution de 100 000 000 € en AE et CP de l'action 02 « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » (ceci est notre gage).